



Syndicat
de l'Enseignement
de l'Ouest
de Montréal

SEOM.QC.CA

Syndicalement vôtre

Le Mot du président

Luc JACOB

DANS CE NUMÉRO :

À chacun son travail ! 2

In memoriam
Françoise Gratton 2

De l'argent pour les élèves
à risque et les EHDAA au
secteur des jeunes 3

La consultation
grille-matières... déjà! 3

Les Chroniques de Petit
Yves à l'école-4 4

CALENDRIER



Conseil des personnes déléguées (libéré)

3 décembre
au SEOM

Conseil fédératif

10, 11 et 12 décembre
à Laval



seom.qc.ca/calendrier-ss/

La Manifestation du 29 novembre... un rendez-vous à ne pas manquer!

Refusons l'austérité! Voilà le message que nous livrerons au gouvernement Couillard le 29 novembre prochain. La grande marche orchestrée par des organismes communautaires, des associations étudiantes et des organisations syndicales vise à dénoncer les compressions budgétaires dans les services publics. Sous prétexte de redresser les finances publiques, le gouvernement actuel s'attaque au fondement de l'État québécois dans sa mission de redistribuer la richesse, pour une société plus juste et égalitaire.

Des coupures de plus de 6 milliards de dollars

Soutenus par des économistes prônant la réduction de l'État depuis longtemps, dont Claude Montmarquette et Luc Godbout, le couperet libéral tombe dans plusieurs services publics et programmes sociaux. Des compressions sont annoncées ou sévissent déjà dans le domaine de la santé, de l'éducation, de la famille et des services sociaux.

Pour ajouter l'insulte à l'injure, le gouvernement Couillard persiste à nous faire croire que ces compressions, de l'ordre de six milliards de dollars pour les deux prochaines années, n'affecteront pas les services à la population. Permettez-moi d'en douter ! Voici quelques exemples pour justifier mon scepticisme :

- ◆ Les compressions budgétaires exigées dans les commissions scolaires du Québec auront un impact direct sur les services aux élèves et sur nos conditions de travail¹;

- ◆ Avec le scénario envisagé par la ministre de la Famille, Francine Charbonneau, de moduler selon le revenu des familles les frais des services de garde à la petite enfance subventionnés par Québec², le gouvernement compte pour la première fois mettre la hache dans l'universalité d'un programme. Et pas n'importe lequel : celui qui permet aux femmes de réintégrer le travail après une grossesse. Combien d'autres suivront? De plus, la hausse de tarif entraînera inévitablement une baisse marquée du pouvoir d'achat pour les familles de la classe moyenne;

- ◆ L'annonce par le premier ministre Couillard d'un pacte fiscal avec les municipalités amputant 300 millions de dollars du budget des villes risque d'entraîner une augmentation des taxes foncières ou une baisse des services;

- ◆ Le projet de loi 15, s'il est adopté, renforcera les mécanismes de gestion et de contrôle des effectifs en personnel des organismes publics et parapublics. L'objectif véritable du projet de loi est de revoir à la baisse le nombre d'employées et employés ou, au mieux, de le maintenir, malgré les besoins actuels non comblés et la hausse de prestataires dans plusieurs ministères et services gouvernementaux³.

Toutes ces mesures d'austérité contribueront à appauvrir les citoyennes et les citoyens, particulièrement les plus vulnérables de notre société.

voir page 4 : AUSTÉRITÉ ➔



À chacun son travail!

Chantal LEFORT
vice-présidente aux relations de travail

Depuis plusieurs années, on entend que la tâche des enseignantes et enseignants s'alourdit. Saviez-vous que la convention collective définit notre tâche?

Outre l'article 8-6.00 des Ententes nationale et locale qui précise, entre autres, la tâche éducative, la clause 8-2.01 de l'Entente nationale définit la fonction générale de l'enseignante ou de l'enseignant. Cette clause mentionne les attributions caractéristiques de l'enseignante ou l'enseignant, notamment :

- ◆ Préparer et dispenser des cours dans les limites des programmes autorisés;
- ◆ Collaborer avec les autres enseignantes ou enseignants et les professionnelles ou professionnels de l'école en vue de prendre les mesures appropriées pour servir les besoins individuels de l'élève;
- ◆ Organiser et superviser des stages en milieu de travail;
- ◆ Participer aux réunions en relation avec son travail;
- ◆ S'acquitter d'autres fonctions qui peuvent **normalement** être attribuées à du personnel enseignant.

Avant d'accepter toute demande de la direction, posons-nous quelques questions :

- ◆ Est-ce une nouvelle activité dans l'établissement?
- ◆ Qui l'accomplissait auparavant? Un prof ou une personne professionnelle ou de soutien?
- ◆ Cette activité a-t-elle fait l'objet d'une abolition de poste ou d'une diminution d'heures travaillées?
- ◆ Si oui, pourquoi est-ce à moi de combler le vide, le manque¹?
- ◆ Cette activité correspond-t-elle à fonction générale de l'enseignante et de l'enseignant décrite dans l'Entente nationale (clause 8-2.01)?
- ◆ Où cette activité sera-t-elle placée dans mes 27 heures de tâche assignée? Rappelons que le temps de travail de nature personnelle (TNP) nous appartient.

Avec les mesures d'austérité actuelles, nous avons toutes et tous intérêt à nous assurer que personne n'empiète sur le travail des autres corps d'emploi. Soyons vigilantes et vigilants!

¹ Voir la *Chronique du Petit Yves à l'école* n° 2
<http://seom.qc.ca/les-chroniques-petit-yves-lecole/>.



**Le SEOM salue
ses collègues du SPPOM
en cette semaine
des professionnelles
et des professionnels.**



In memoriam Françoise Gratton

Madame Gratton, au revoir et merci d'avoir consacré une grande partie de votre vie et votre carrière de femme de théâtre au service de la jeunesse.

L'an dernier, nous vous rendions hommage dans le cadre de la Semaine pour l'école publique avec nos collègues de la FAE. Aujourd'hui, le SEOM tient à saluer votre départ et à témoigner du chagrin qu'il nous cause.



De l'argent pour les élèves à risque et les EHDAA au secteur des jeunes

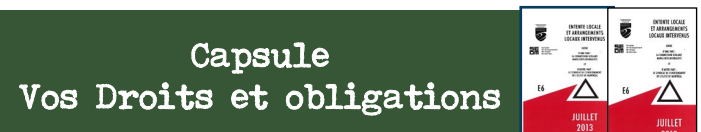
Sébastien VINCENT
conseiller au primaire

Saviez-vous que votre école dispose d'une somme allouée en soutien aux élèves à risque et à l'intégration des EHDAA? Il s'agit de la mesure 30321.

Après recommandation du comité EHDAA de l'école, la somme peut servir entre autres à du temps d'enseignement, de libération du temps d'enseignement ou pour tout autre besoin lié au soutien aux élèves à risque et à l'intégration des EHDAA en classe ordinaire. Sont exclus, l'achat de matériel ou l'embauche de professionnelles ou de professionnels non enseignants (PNE) ou du temps de libération pour des rencontres du comité EHDAA au niveau de l'école¹.

La CSMB confirme que la totalité des sommes (surplus et année courante) est disponible dans les écoles. Vous pouvez vous en assurer auprès de la direction. Le SEOM a aussi informé les personnes déléguées. Vous pouvez également contacter la personne répondante de votre école au SEOM. Voyez-y, nombre d'écoles disposent d'une somme importante!

¹ Rappelons que la clause 8-5.05.02 C) de l'Entente locale reconnaît à l'enseignante ou l'enseignant son temps de participation à ce comité à l'intérieur des 27 heures de la semaine régulière de travail, mais à l'extérieur de la tâche éducative.



La consultation sur la grille-matières... déjà!

Suzane BEAUCHAMP
conseillère au secondaire
Caroline PROULX-TROTTIER
vice-présidente à la vie syndicale

Dans certaines écoles secondaires, la consultation sur la grille-matières surgit souvent inopinément au cours du mois de décembre en vue d'une recommandation au conseil d'établissement en janvier.

Au préscolaire et au primaire, l'élaboration de la grille-matières débute généralement en janvier. Toutefois, alertés par la réalité de nos collègues du secondaire, il importe de faire preuve de la plus grande vigilance là aussi.

Bien qu'on n'en soit qu'à la fin de la première étape, il est déjà temps de réfléchir individuellement et collectivement sur la question et de s'assurer que la démarche et le calendrier de consultation sur cet objet soient clairement établis.

Puisque les discussions sur la grille-matières soulèvent parfois des malaises, voire des passions, il est primordial que la démarche de consultation sur cet objet ne prête flanc à aucune critique.

Rappelons que dès le début de l'année scolaire, l'équipe enseignante, mais aussi l'ensemble du personnel, a dû être consultée sur l'instance qui allait élaborer une

recommandation à la direction sur les objets de consultation de la Loi sur l'instruction publique, en vertu de la clause 4-2.02.5 de l'Entente locale¹. Cela inclut précisément la grille-matières.

Quelle instance a été choisie dans votre établissement? Voici quelques possibilités : AG, CPEE, sous-comité du CPEE, comité ad hoc dont la composition a été déterminée en AG syndicale. La préparation de la recommandation pour la grille-matières suppose plus d'une rencontre avec vos collègues, prévoyez donc de commencer tôt afin de ne pas être coincés dans des délais serrés.

Il est essentiel que toute instance de consultation soit redevable à l'AG ou au CPEE, selon ce que vous avez déterminé, afin que la recommandation puisse conserver sa dimension collective.

Cette consultation n'a pas été faite en début d'année? Vous éprouvez des difficultés à préparer vos recommandations? Vous avez d'autres questions? N'hésitez pas à contacter la personne répondante de votre établissement. Bonne discussion!

¹ Voir l'affiche *La consultation : une obligation légale, non un choix de la direction* à <http://seom.qc.ca/cpee/>.

➔ AUSTÉRITÉ suite de la page 1

Le prétexte de l'austérité nous sera servi lors de prochaine négociation!

Cette fois encore, le gouvernement en place invoque une crise généralisée des finances publiques à l'aube d'une négociation. Nul doute que le dépôt qu'il nous livrera en janvier s'inscrira dans la ligne des mesures d'austérité déjà servies à l'ensemble de la population.

C'est collectivement que nous dénoncerons les choix des Libéraux sur la place publique lors de la marche

Refusons l'austérité du 29 novembre à 13 h à Montréal⁴. La mobilisation citoyenne est commencée. Joignons le mouvement! Le 29 novembre, *j'y sera!*

¹ <http://seom.qc.ca/wp-content/uploads/2013/08/Vol-21-no-2.pdf>
(Mot du président *Une rentrée sous le signe de l'austérité* vol. 21 n° 2).

² <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/422996/services-de-garde-fin-du-tarif-unique-le-1er-avril> et <http://www.ledevoir.com/non-classe/424299/la-ministre-charbonneau-confirme-la-fin-du-tarif-unique-en-garderie>

³ <http://seom.qc.ca/wp-content/uploads/2013/08/Vol-21-no-6.pdf>
(Mot du président- *Projet de loi 15? Ça nous concerne?* vol. 21 n° 6).

⁴ <http://refusonslausterite.org/site/>.



Les Chroniques de Petit Yves à l'école - 4

Mélanie HUBERT

vice-présidente à la vie professionnelle



Après avoir laissé planer le spectre de l'abolition des commissions scolaires au lendemain des élections du 2 novembre dernier, le ministre Bolduc, en point de presse le 3 novembre, est parti dans toutes les directions, sans pour autant livrer un message clair.

De fait, des journalistes chevronnés cherchaient toujours au terme des onze minutes qu'a duré le point de presse quelle était la nouvelle que voulait transmettre le ministre¹!

Depuis, moultes rumeurs ont circulé. Force est de constater, au lendemain de sa rencontre avec la Fédération des commissions scolaires, que nous nageons dans la confusion la plus totale! Fusions probables? Mérites et économies non démontrés! Finalement, nous cherchons toujours le lien avec les élections scolaires... À suivre...

Note n° 4

Bonjour Monsieur Couillard,

Nous aimerions savoir quels types d'intervention vous avez faites avec Yves. L'objectif n'était le mutisme et le repli sur soi, mais bien des discussions ouvertes et harmonieuses avec ses pairs.

Nous poursuivons donc les ateliers d'habiletés sociales et travaillerons les liens de causalité.

¹ <http://www.assnat.qc.ca/fr/actualites-salle-presse/conferences-points-presse/ConferencePointPresse-18635.htm>.

Le journal **Syndicalement vôtre** est réalisé par le Syndicat de l'Enseignement de l'Ouest de Montréal (SEOM). Tiré à 3 900 exemplaires, il est distribué à toutes les enseignantes et les enseignants de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys.

Équipe de production : **Caroline Proulx-Trottier** et **Sébastien Vincent**

Conception graphique, mise en page et révision de textes : **Sébastien Vincent, Chantal Harvey, Isabelle Filiatrault** et **Caroline Proulx-Trottier**